



european network on
debt and development

L'urgence climatique

Qu'est-ce que la dette a à voir là-dedans ?



FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE LIEN
ENTRE DEUX URGENCES



Ce document fournit des informations aux militants et mouvements sociaux travaillant sur le climat, la dette et la justice économique et environnementale mondiale. Il a été publié en amont d'une campagne mondiale en faveur de la justice climatique et de la justice de la dette et offre des conseils sur comment s'engager.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions fréquemment posées :

1. Comment le climat et la dette sont-ils interconnectés ? 4
2. Quels pays sont les plus touchés par le changement climatique et le surendettement ? 6
3. Qu'entendons-nous par financement climatique ? 8
4. Pourquoi les gouvernements des pays du Nord doivent-ils fournir un financement climatique aux pays du Sud ? 10
5. Quel problème présente le financement climatique par rapport à la crise de la dette ? 12
6. Quel est l'impact du changement climatique et de la dette sur l'égalité des genres et les droits des femmes ? 14
7. Que peuvent faire les gouvernements et les institutions internationales pour faire face aux liens d'interdépendance entre la dette et les crises climatiques ? 15
8. Comment puis-je m'impliquer ? 17
9. Comment suivre la situation de la dette et du financement climatique dans le monde ? 19

Résumé

Qu'est-ce que la dette a à voir avec l'urgence climatique ?



L'urgence climatique alimente l'accumulation de dettes dans les pays du Sud. Les pays souffrant des impacts du changement climatique y ont à peine contribué, mais n'ont d'autre choix que d'emprunter pour financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et pour financer la reconstruction et la reprise après un événement climatique extrême. Les pays les plus vulnérables à l'urgence climatique sont confrontés à des coûts d'emprunt plus élevés précisément en raison de leurs vulnérabilités climatiques. De plus, le financement climatique est principalement fourni par le biais de prêts et de modalités de création de dette, plaçant le fardeau financier de la lutte contre le changement climatique sur les épaules des pays du Sud.

Tout cela se produit dans un contexte de vulnérabilité croissante de la dette. Même avant l'épidémie de la Covid-19, les pays de l'hémisphère sud étaient confrontés à une **crise de la dette grandissante**, alimentée par les impacts économiques de la pandémie. Comme **le montrent les recherches d'Eurodad**, entre 2010 et 2020, la dette publique des pays en développement est passée d'une moyenne de 40,2 à 62,3% du PIB. Plus d'un tiers de l'augmentation a eu lieu en 2020 seulement. Ce chiffre équivaut à un montant stupéfiant de 1,9 billion de dollars américains. L'une des conséquences d'un niveau d'endettement élevé est une enveloppe budgétaire très réduite pour les dépenses publiques et donc des opportunités limitées d'investir dans l'adaptation et l'atténuation pour lutter contre le changement climatique, ainsi que pour récupérer des pertes et des dommages subis après une catastrophe climatique.

La nécessité d'effectuer une transition mondiale vers une économie plus durable et plus équitable n'a jamais été aussi pressante. Mais cela ne sera pas possible sans un financement climatique durable, responsable, substantiel, juste et non générateur de dette, ainsi qu'un financement pour la transition qui n'exacerbe pas les vulnérabilités de la dette dans les pays du Sud. De plus, l'annulation de la dette est nécessaire pour que les pays soient non seulement en mesure de lutter contre la pandémie, mais également pour faire face aux défis du changement climatique et poursuivre une reprise verte et inclusive. En un mot, **la justice climatique ne sera pas possible sans justice économique et de la dette. Et la justice de la dette ne sera pas possible sans justice environnementale et climatique.**



Je voudrais appeler à réévaluer le fardeau de la dette internationale des pays [vulnérables au climat] en réponse à l'urgence climatique et appeler les institutions financières internationales, les fournisseurs de prêts et les donateurs à trouver un consensus pour soutenir les efforts visant à restructurer les cadres internes de remboursement des prêts pour ces pays qui souffrent.»

Premier ministre Sheikh Hasina du Bangladesh,
août 2021

1 Comment le climat et la

dette sont-ils interconnectés ?



La comparaison d'une carte des pays les plus touchés par le changement climatique avec une carte des pays les plus endettés révèle une congruence incomplète mais perceptible entre la menace du changement climatique et le surendettement imminent ou existant. »

Jürgen Kaiser

Jubilee Germany

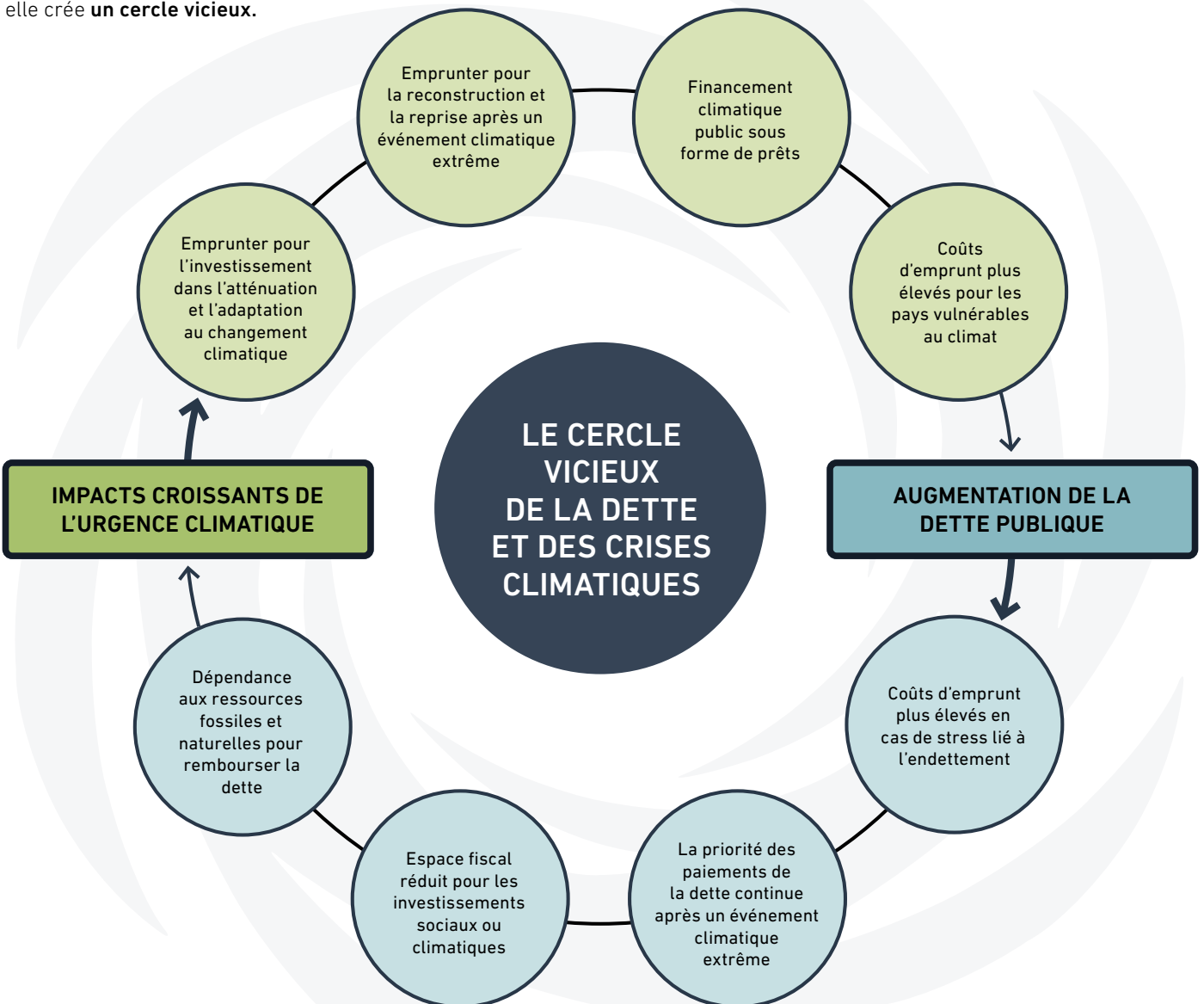
Il existe plusieurs liens clairs entre l'endettement et la vulnérabilité climatique dans les pays de l'hémisphère sud. Pour une analyse plus complète, veuillez consulter le rapport Eurodad « **L'histoire de deux urgences - l'interaction de la souveraineté de la dette et des crises climatiques dans l'hémisphère sud** ». Voici un résumé :

- Les **impacts de l'urgence climatique dans les pays du Sud exacerbent les problèmes d'endettement** dans les pays vulnérables au climat. Cela s'explique par le fait que la plupart des pays n'ont que peu ou pas d'autre choix que d'emprunter pour faire face aux coûts de la reprise et de la reconstruction après un événement climatique extrême ou un aléa environnemental (voir glossaire).
 - **Le Fonds monétaire international (FMI) a analysé 11 cas** de « catastrophes naturelles » majeures dans les pays en développement entre 1992 et 2016, avec un pourcentage dommages / produit intérieur brut (PIB) supérieur à 20%. Les résultats montrent que la dette publique est passée d'une moyenne de 68% du PIB l'année de l'événement climatique extrême à 75% du PIB trois ans plus tard.
 - En 2018, la **Jubilee Debt Campaign UK a publié un rapport** qui montrait comment les indicateurs de viabilité de la dette s'aggravaient après une catastrophe climatique : dans plus de 80% des cas du XXI^e siècle, la dette publique était plus élevée deux ans après la catastrophe. Dans un contexte où la dette publique des pays en développement « est passée en moyenne de **40,2 à 62,3% du PIB entre 2010 et 2020** », cela est particulièrement préoccupant. La majeure partie de cette augmentation a eu lieu l'année dernière.
 - Plus récemment, un rapport publié par Erlassjahr. de et Bread for the World, indique que les **pertes et dommages induits par le climat sont un important facteur d'endettement**, et propose un « indice de risque de catastrophe climatique et de dette », qui évalue conjointement les vulnérabilités au climat et les vulnérabilités de la dette.
- Lorsqu'un pays surendetté est affecté par un **événement climatique extrême**, la dette existante rend plus difficile pour ce pays de répondre aux besoins d'urgence. Les impacts se prolongent dans le futur, car la dette préexistante, ainsi que les coûts de reconstruction, aggravent les chances de reprise économique. La coexistence d'une dette élevée et d'événements climatiques extrêmes rend également plus difficile, pour le pays, de rembourser les dettes déjà dues.
 - Au cours de la dernière décennie, le **financement climatique** (voir plus de détails dans les questions 3 à 5) a été principalement fourni par le biais d'**instruments créateurs de dette**. L'utilisation continue de prêts pour remplir les obligations de financement climatique réduit considérablement la capacité d'un pays à atteindre la stabilité budgétaire et la viabilité de la dette, et contribue à **alimenter la crise de la dette** dans les pays du Sud. Cela a à son tour un impact sur la capacité d'un pays à fournir des services publics adéquats pendant la crise sanitaire en cours et à la suite d'un événement climatique extrême, services publics dont ont grandement besoin les groupes marginalisés, notamment les femmes, les enfants, les peuples autochtones et la communauté transgenre.
 - De plus, les vulnérabilités climatiques **augmentent les coûts d'emprunt** auprès de créanciers privés pour les pays du Sud. Ce **rapport** récent montre comment les risques climatiques ont augmenté le coût de la dette des pays du groupe des **Vingt vulnérables (V20)**, ajoutant 40 milliards de dollars américains de paiements d'intérêts supplémentaires au cours des 10 dernières années 62 milliards de dollars américains si l'on inclut le secteur privé. Au cours de la prochaine décennie, ce nombre devrait passer à 168 milliards de dollars. Plus la dette existante sera élevée, plus les créanciers seront réticents à prêter à un pays déjà aux prises avec des paiements et des vulnérabilités climatiques, et s'ils le font, les **taux d'intérêt seront plus élevés**.

- Il existe aussi un **impact climatique induit par la dette**. Des niveaux élevés de dette publique extérieure se traduisent par une augmentation des recettes consacrées au service de cette dette. Cela rend plus difficile l'investissement de ressources nationales limitées dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, ou pour relever le défi des pertes et dommages après un événement climatique extrême. De plus, lorsqu'un pays a du mal à rembourser ses dettes insoutenables, il peut rechercher des options qui incluent **l'exploitation de ses ressources naturelles**, notamment les combustibles fossiles, les mines ou les forêts, afin d'augmenter les exportations et donc les revenus, qu'il utilisera ensuite pour rembourser ses dettes. Ceci, à son tour, contribue davantage au changement climatique en facilitant, par exemple, la désertification. Cette tendance est

particulièrement préoccupante au lendemain de la crise de la Covid-19, alors qu'un nombre croissant de pays du Sud sont confrontés à une **flambée de leurs dettes publiques**. Avec plus de dette et aucun allègement en vue, les pays en développement seront contraints de mettre en œuvre des mesures d'austérité à une échelle sans précédent. En fait, un grand nombre de pays du monde en développement consacrent déjà plus de ressources au service de la dette qu'aux soins de santé publics ou à l'éducation. **Selon les projections du FMI**, les dépenses primaires se contracteront en deçà des niveaux d'avant la crise dans au moins 70 pays d'ici 2025. La baisse généralisée des dépenses va à l'encontre des investissements nécessaires pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030, de la Déclaration de Pékin et de l'Accord de Paris sur le climat.

En conclusion : d'un côté, les pays qui sont en difficulté face à la dette ont tendance à être plus vulnérables à l'impact du changement climatique, et de l'autre, le changement climatique exacerbe les vulnérabilités de la dette. Cette situation est extrêmement problématique, car elle crée **un cercle vicieux**.



2 Quels pays sont les plus touchés par le changement climatique et le surendettement ?



Les pays situés entre les tropiques du Cancer et du Capricorne sont plus vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, à des mers plus chaudes, à des tempêtes plus féroces et à davantage d'inondations et de sécheresse. La lutte contre les catastrophes naturelles et la protection de l'environnement sont les causes les plus importantes de l'augmentation de notre dette. »

Mia Mottley

Premier ministre de la Barbade



Les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. En termes monétaires absolus, les pertes des pays les plus riches dues aux événements climatiques ont tendance à être plus élevées, mais les pertes économiques par rapport au PIB, et en particulier, les pertes de vies humaines, de biodiversité, de culture, de patrimoine et de moyens de subsistance, les déplacements humains et animaux, les difficultés personnelles et les menaces existentielles, ont été beaucoup plus répandues dans les **pays à revenu faible et intermédiaire**, comme le montre l'indice de **risque climatique mondial** de Germanwatch. Un groupe de pays systématiquement vulnérables au climat, appelé **V20**, a également été créé en 2015. Aujourd'hui, il compte 48 membres des pays du Sud qui coopèrent pour renforcer les réponses économiques et financières au changement climatique.

Si nous examinons les vulnérabilités de la dette, nous identifions alors un problème fondamental lié au concept de **viabilité de la dette** et de surendettement. Pour le FMI et la Banque mondiale, et donc pour la plupart des créanciers, des institutions mondiales et des analystes, la dette reste soutenable tant qu'elle peut être remboursée, le surendettement ne représentant qu'une difficulté à payer les créanciers, sans prendre en compte la situation antérieure à cet état, qui aurait pu entraîner l'augmentation des niveaux d'endettement et donc des coupes dans les politiques sociales et de développement. Les vulnérabilités liées à la dette doivent être considérées bien au-delà de la capacité d'un pays à rembourser ses dettes. En effet, les analyses de la viabilité de la dette (AVD) devraient plutôt intégrer les priorités de développement et des évaluations indépendantes de l'impact sur les droits humains, pour estimer la capacité des pays à couvrir les besoins de leurs populations. Les inégalités entre les genres et les vulnérabilités climatiques, par exemple, devraient être prises en compte lors de l'évaluation de ces impacts.

Erlasjahr.de, la campagne d'annulation de la dette de Jubilee Germany, publie chaque année un Suivi de la dette souveraine mondiale (Global Sovereign Debt Monitor), qui analyse les vulnérabilités de la dette de près de 150 pays dans le monde, à l'aide de différents indicateurs. Leur dernier rapport a montré qu'à la fin de 2020, **132 des 148 pays interrogés dans les pays du Sud étaient gravement endettés**.

Les problèmes émanant d'une division du monde par la richesse par habitant

La **Banque mondiale** classe les pays en fonction de leur niveau de revenu par habitant. Cette classification a été généralement adoptée dans le monde entier et divise le monde en pays à faible revenu (PFR), à revenu intermédiaire (PRI) - qui sont également divisés entre les pays à revenu intermédiaire inférieur et les pays à revenu intermédiaire supérieur - et les pays à revenu élevé (PRE). Faire partie d'un groupe ou d'un autre indiquera si un pays peut accéder à des financements concessionnels (prêts à de meilleures conditions que ceux offerts par les marchés financiers) ou à des initiatives d'allègement de la dette.

Le statut de pays à revenu intermédiaire, et donc non éligible à un financement concessionnel, est un facteur clé pour comprendre les vulnérabilités de la dette. Par exemple, les PEID qui ne sont éligibles qu'au financement non concessionnel sont les pays mêmes où les problèmes d'endettement ont été prédominants. Si le financement concessionnel (notamment le financement climatique) n'est pas disponible, la seule option pour les investissements verts et climatiques est de contracter plus de dette, et une dette plus chère. Comme l'a déclaré **l'ambassadeur Webson d'Antigua-et-Barbuda, président de l'AOSIS** (l'Association des petits États insulaires), les critères d'éligibilité au financement

concessionnel et à l'allègement de la dette basés sur le PIB/habitant sont un « critère obsolète et illogique », en particulier « lorsque nos ratios dette/PIB plafonnent et que les meilleures conditions sont réunies, un ouragan peut facilement anéantir le PIB d'une année entière d'un seul coup ».

En réponse à ce problème, l'AOSIS **demande un indice de vulnérabilité multidimensionnel**, et plusieurs auteurs soutenus par Erlassjahr.de et Brot für die Welt ont récemment lancé une proposition **d'indice de risque de catastrophe climatique et de dette**. Il utilise 16 indicateurs pour évaluer le risque multidimensionnel d'un pays. Cette approche de la viabilité de la dette et des vulnérabilités climatiques serait utile à des pays comme le **Belize**. Le Belize n'est pas admissible à des prêts à faible taux d'intérêt ni à un allègement de la dette en raison de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, mais au cours de l'année dernière, il a été confronté à de multiples urgences : défaut de paiement, impact des ouragans tropicaux, diminution du tourisme, déclassement des agences de notation de crédit et la pandémie de la Covid-19. En conséquence, la dette extérieure du Belize s'élève désormais à 85 % de l'ensemble de son économie nationale, empêchant le gouvernement de poursuivre son action climatique.



3 Qu'entendons-nous par

financement climatique ?

Le financement climatique fait référence au financement international qui fournit des ressources aux pays en développement pour lutter contre le changement climatique, et en particulier pour soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation. La **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (1992)**, le **Protocole de Kyoto (1997)** et l'**Accord de Paris (2015)**, exigent tous des pays développés qu'ils fournissent un financement climatique aux pays en développement. La CCNUCC souligne spécifiquement que les PEID et les PMA sont les pays qui ont un besoin urgent de financement climatique.



Le financement climatique fait partie des réparations pour l'énorme dette climatique due par les gouvernements, les élites et les entreprises des pays riches et industrialisés. C'est une obligation des « pays développés » envers les « pays en développement »

Lidy Nacpil
APMDD

A quoi sert le financement climatique ?

- Le financement climatique est crucial pour l'**atténuation**, car des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES), permettant une transition vers un modèle de développement durable.
- Il existe également un besoin urgent de financement pour l'**adaptation**, qui permet aux pays de se préparer et de réduire les impacts du changement climatique et de s'y adapter.
- Étant donné que le changement climatique génère aujourd'hui des impacts qui ne peuvent être évités, les pays développés doivent également s'entendre sur la mise à disposition de fonds pour les **pertes et dommages** encourus, en fournissant des secours et un soutien financier aux communautés et aux pays vulnérables pour couvrir les coûts d'urgence, de relèvement et de reconstruction, au regard d'événements climatiques extrêmes sévères, d'événements à évolution lente et des risques environnementaux.
- Il est également important que le financement climatique acheminé vers les pays en développement soit **transformateur en relation au genre**, intégrant une perspective de genre dès le début de tout programme ou projet.

La **majorité du financement climatique** existant est affectée à l'atténuation et le reste à l'adaptation. Il n'y a actuellement aucune aide allouée aux pertes et dommages. Les investissements dans l'atténuation et l'adaptation, ainsi que les ressources pour couvrir les pertes et dommages après un événement climatique, sont particulièrement hors de portée des pays du Sud où les ressources fiscales sont limitées pour de tels investissements. L'augmentation de la dette rend ces ressources fiscales encore plus limitées. Le financement climatique est donc essentiel pour lutter contre les inégalités, éradiquer la pauvreté, garantir les droits humains et parvenir à la justice climatique pour tous.

Les pays développés se sont engagés à mobiliser jusqu'à **100 milliards de dollars américains** par an d'ici 2025, un objectif qui n'est ni près d'être atteint, ni suffisant pour faire face aux défis auxquels les pays du Sud doivent faire face. En fait, ce chiffre est largement considéré comme un chiffre de compromis destiné à présenter la COP15 comme n'étant pas un échec, par opposition à un chiffre basé sur les besoins actuels et futurs identifiés par les pays en développement. Un nouvel objectif de financement climatique sera convenu avant 2025.

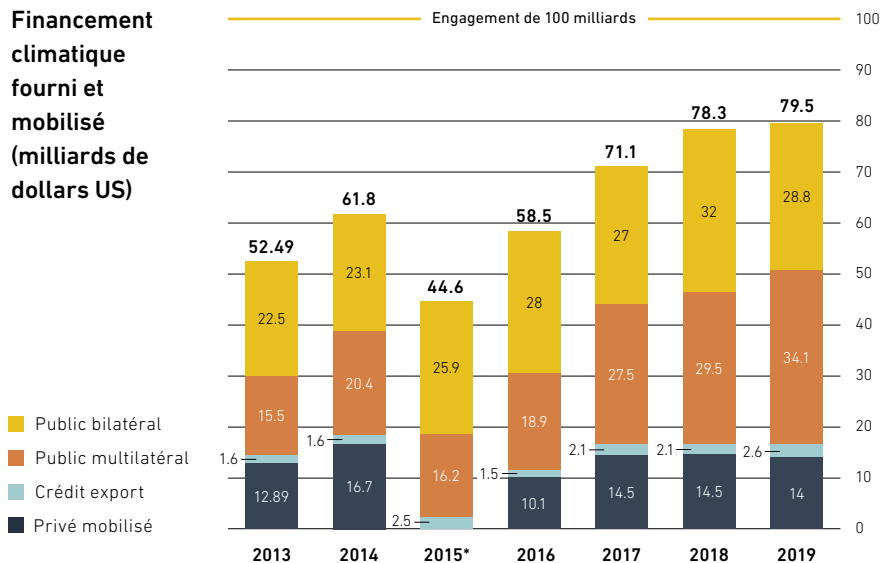
Selon les **derniers calculs d'Oxfam**, basés sur les engagements et les plans actuels, « les gouvernements riches continueront de faillir à l'objectif de 100 milliards de dollars et n'atteindront que 93 à 95 milliards de dollars par an d'ici 2025, cinq ans après que l'objectif ait dû être atteint. Cela signifie qu'il pourrait manquer aux pays vulnérables entre 68 et 75 milliards de dollars au total sur la période cible de six ans ».

Le plus récent **rapport d'étape de l'OCDE sur le financement climatique** affirme que le financement fourni par les pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement a atteint 79,6 milliards de dollars américains en 2019. Cela comprend à la fois le financement public (62,9 milliards de dollars américains, dont 28,8 milliards de dollars de financement bilatéral et 34,1 milliards de dollars américains de financement climatique public multilatéral attribué aux pays développés), des financements soutenus par l'État via les agences de crédit à l'exportation (2,6 milliards de dollars américains) et des fonds privés (14 milliards de dollars américains).

Cependant, le total des financements publics pour le climat fournis pourrait être bien inférieur. Selon les **calculs d'Oxfam**, il existe des inexactitudes dans la manière dont la composante climatique des projets financés est comptabilisée, et la plupart des prêts proposés dans le cadre du financement climatique sont comptabilisés « à leur valeur nominale, plutôt que comme le montant d'argent donné à un pays en développement une fois les remboursements, les intérêts et autres facteurs pris en compte (l'équivalent-don) ». Compte tenu de ces éléments, Oxfam estime que l'aide publique nette climatique en 2018 pourrait être seulement de 19 à 22,5 milliards de dollars américains

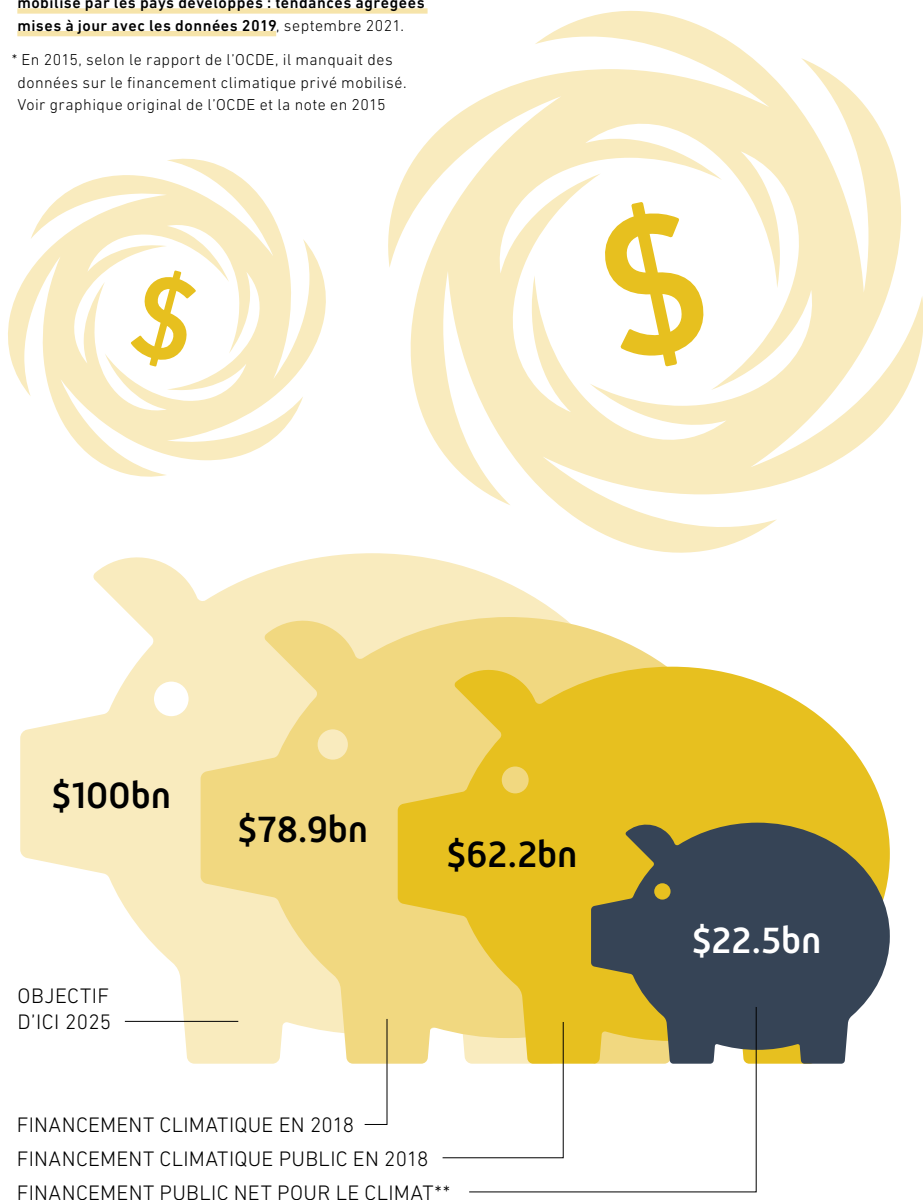
Source : OCDE, **Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-18** et Oxfam : **Rapport alternatif sur le financement climatique 2020**

Financement climatique fourni et mobilisé (milliards de dollars US)



Source : OCDE, **Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : tendances agrégées mises à jour avec les données 2019**, septembre 2021.

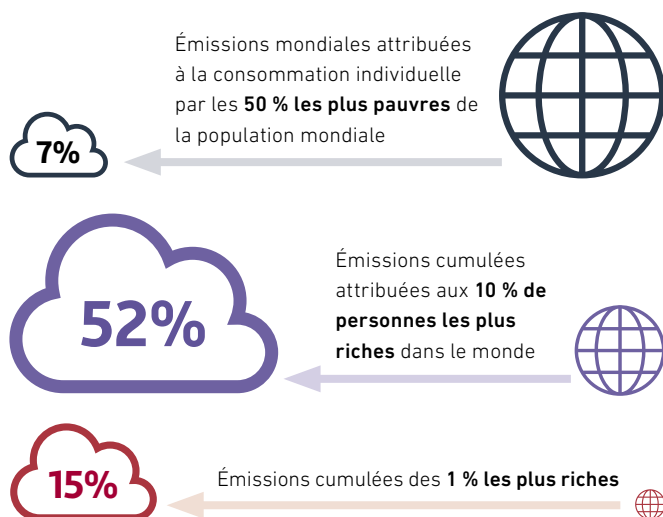
* En 2015, selon le rapport de l'OCDE, il manquait des données sur le financement climatique privé mobilisé. Voir graphique original de l'OCDE et la note en 2015



*Le financement public net pour le climat fait référence à l'équivalent-don du financement climatique, il s'agit du montant d'argent réellement reçu par les pays en développement une fois que les remboursements de la dette ont été récupérés, intérêts compris.

4 Pourquoi les gouvernements des pays du Nord doivent-ils fournir un financement climatique aux pays du Sud ?

Lorsque nous pensons au climat et à la dette dans le cadre de la justice environnementale, l'inégalité devient le mot clé. Il existe un **écart disproportionné** entre les pays qui sont responsables de la plupart des émissions historiques et actuelles de carbone et de gaz à effet de serre, de la dynamique colonialiste et de l'exploitation inégale des ressources, et ceux qui souffrent des conséquences de ces actions. Par exemple, les **petits États insulaires en développement (PEID)** contribuent pour **moins d'un pour cent** aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais ils font partie des pays les plus touchés par le changement climatique et la vulnérabilité de la dette.



Source: <https://www.oxfam.org/en/research/confronting-carbon-inequality>

Pour reconnaître la responsabilité différente des pays les plus industrialisés vis-à-vis du changement climatique, le principe des **responsabilités communes mais différenciées** (RCMD) a été consacré en 1992 par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le principe RCMD reconnaît que tous les États ont une obligation partagée de faire face à l'urgence climatique tout en reconnaissant la responsabilité plus élevée des pays développés. Suivant ce principe, les pays développés devraient contribuer davantage à la solution en fournissant, par exemple, un financement climatique pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation.



La nature mondiale du changement climatique appelle la coopération la plus large possible de tous les pays et leur participation à une réponse internationale efficace et appropriée, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et leurs capacités respectives et leurs conditions sociales et économiques. »

Le financement climatique pour restituer la dette climatique

Au-delà de l'engagement institutionnel inscrit dans les différents accords sur le climat, de Rio à Kyoto en passant par Paris, le financement climatique est vu par les mouvements sociaux comme un moyen de restituer la dette climatique que les pays du Nord doivent aux pays du Sud.

Dette climatique : les mouvements sociaux et certains universitaires ont inventé l'expression « **dette climatique** » pour refléter la dette historique que la plupart des économies polluantes ont contractée en raison de leur contribution disproportionnée aux émissions de carbone et autres émissions de gaz à effet de serre.

Réparations et restitutions : dans ce contexte, les contributions des pays développés au financement du climat sont plus qu'un engagement institutionnel, elles constituent une obligation morale, une **réparation** (notamment la **restitution**, l'indemnisation et la

réhabilitation) pour la dette climatique et écologique que les pays du Nord doivent aux pays du Sud. Pour cette raison, l'annulation de la dette et le financement climatique devraient être présentés comme des questions de justice sociale et économique et non comme de l'aide ou de la charité.

Changer le système, pas la planète : le concept de dette climatique appelle un changement systémique. Un tel changement implique non seulement une reconnaissance de la dette climatique, mais aussi la restitution et la réparation de la dette due par les pays du Nord aux pays du Sud, construite dans le passé colonial et impliquant des dynamiques néocoloniales. Cependant, il ne s'agit pas seulement de contribuer financièrement par le biais du financement climatique en tant que forme de restitution, il s'agit de **restauration écologique, de mettre fin à l'extractivisme et de passer à de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation.**



5 Quel problème présente le financement climatique par rapport à la crise de la dette ?



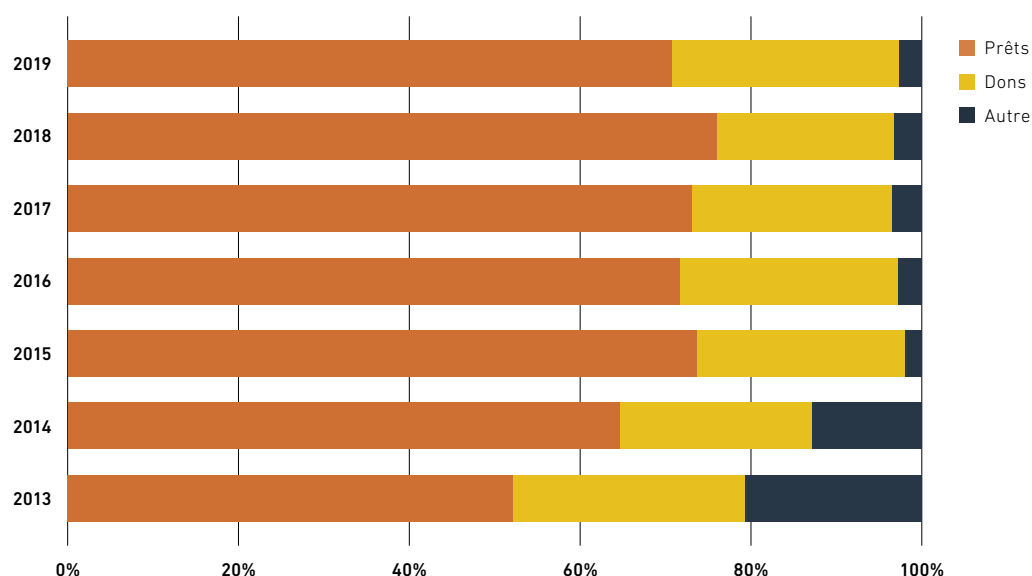
Les pays et les communautés les plus pauvres du monde ne devraient pas être obligés de contracter des emprunts pour se protéger des émissions de carbone excessives des pays riches »

Oxfam

Nous avons vu que les pays du Nord offrent des financements climatiques principalement sous forme de prêts, et non de dons, augmentant le niveau d'endettement des pays bénéficiaires du Sud ([voir question 1](#)). En effet, [selon l'OCDE](#), entre 2013 et 2019, les deux tiers des financements publics pour le climat ont été fournis sous forme de prêts. Les prêts représentaient 60 % des financements bilatéraux et 88 % des financements multilatéraux. Entre 2013 et 2019, le montant des dons disponibles pour les pays en développement a apparemment changé, passant de 10,3 milliards de dollars à 16,7 milliards de dollars américains, mais les prêts sont de plus en plus signalés comme des financements publics pour le climat. Les pays du Sud finissent donc par payer pour l'atténuation climatique et l'adaptation à un problème qu'ils n'ont pas causé, puisque ces prêts doivent en fin de compte être remboursés.

Les prêts peuvent être concessionnels (meilleures conditions que les prêts du secteur privé) ou non concessionnels. Lorsque nous examinons le financement climatique, la grande majorité des prêts bilatéraux (72 %) étaient concessionnels tandis que la majorité des prêts multilatéraux (76 %) étaient non concessionnels. Les pays à revenu intermédiaire ont très peu ou pas accès aux prêts concessionnels, ce qui signifie qu'en plus de devoir rembourser les prêts reçus dans le cadre du financement climatique, ils doivent le faire à des **taux d'intérêt élevés**.

Financements publics bilatéraux et multilatéraux pour le climat par les pays de l'OCDE (2013-2019)



Source : OCDE, [Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : tendances agrégées mises à jour avec les données 2019](#), septembre 2021.

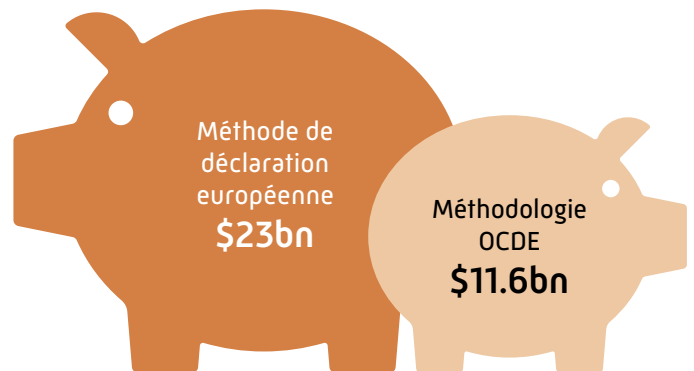


Au-delà des prêts, au cours de la dernière décennie, d'autres outils ont été mis en place pour répondre aux besoins d'atténuation ou aux impacts du changement climatique et aux besoins de financement qui surviennent après un événement climatique extrême. La plupart de ces instruments sont des options fondées sur le marché, telles que les obligations vertes, l'assurance-risque ou les obligations catastrophes, généralement non conformes à une approche centrée sur les droits humains. Une évaluation de ces outils basée sur les droits humains par Action Aid International révèle qu'ils font porter le fardeau financier aux pays en développement, **augmentant la dette et aggravant les déséquilibres fiscaux**, sans compter qu'ils ne parviennent pas à améliorer la responsabilité et la transparence.

Pour que le financement climatique soutienne de manière adéquate les efforts des communautés vulnérables pour lutter contre le changement climatique et se développer de manière durable, l'agenda du financement climatique doit être conduit par les plus vulnérables, en tenant compte non seulement du climat, de la justice de genre et des droits humains, mais aussi de l'impact sur l'endettement du pays, afin de faire face aux multiples niveaux de ces crises interconnectées. **L'appropriation démocratique par les pays** est essentielle pour que les pays vulnérables puissent répondre à leurs besoins locaux. Cela implique de développer une stratégie commune entre les pays vulnérables au climat qui équilibre les besoins et les intérêts, au lieu de donner la priorité aux intérêts du fournisseur de financement climatique. De plus, cela nécessiterait le versement de fonds aux gouvernements et aux organisations de la société civile, en particulier à celles qui sont basées localement, dirigées par des femmes ou axées sur la population autochtone, car elles sont les mieux placées pour cibler les communautés touchées.

Des rapports justes et transparents sur le financement climatique sont également essentiels. Le financement climatique a été à la fois **sur-déclaré** par certains fournisseurs et **sous-déclaré** par d'autres. Le Groupe de travail d'experts indépendants sur le financement climatique estime que la sur-déclaration bilatérale s'élève à **3 à 4 milliards de dollars américains**. **L'Alliance ACT confirme la tendance** et déclare que le financement climatique européen prend principalement la forme de prêts et est largement surévalué : en utilisant la méthodologie de l'OCDE pour déclarer l'équivalent-don de l'aide au développement à l'étranger, le financement climatique total de l'UE en 2018 passe de 23 milliards à 11,6 milliards d'euros.

La responsabilité et la transparence des rapports sont strictement liées à la dette, car la majorité des financements publics pour le climat est fournie **sous forme de prêts**. Néanmoins, à l'heure actuelle, les prêts peuvent être déclarés comme s'ils étaient directement équivalents à des dons, ce qui est incorrect et trompeur. L'équivalent-don doit être déclaré, en particulier en ce qui concerne les prêts concessionnels, au lieu de simplement déclarer la « valeur nominale » des financements fournis.



Source : Act Alliance (2021) **Définir la norme : financement climatique des États membres de l'UE et de l'AELE**, Janvier 2021

Le financement climatique doit également être « **nouveau et supplémentaire** », et un consensus doit être atteint sur ce que cela signifie. Une **analyse récente** examine le « financement climatique des pays de l'OCDE entre 2009 et 2018 » et conclut que près de la moitié du montant déclaré n'était pas supplémentaire et provenait en grande partie de la **requalification** ou du recentrage des efforts de développement existants. Plusieurs pays – dont le Canada, l'Espagne et les États-Unis – ont en fait réduit leurs niveaux de financement au cours de la période ». « Nouveau et supplémentaire » signifie que les fonds pour le financement climatique ne peuvent pas être détournés d'autres domaines, tels que l'aide publique au développement, où ils sont également vraiment nécessaires, en particulier dans l'ère post Covid-19.

6 Quel est l'impact du changement climatique et de la dette sur l'égalité des genres et les droits des femmes ?



Les femmes sont les plus touchées à la fois par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et pourtant elles sont des actrices et leaders indispensables pour des solutions justes et efficaces »

Women's Earth and Climate Action Network

Dans le cas de la justice de genre, les femmes et les enfants sont **touchés de manière disproportionnée** par le changement climatique ainsi que par les mesures d'austérité qui suivent généralement une crise de la dette. Les femmes sont souvent responsables de la récolte et de la production de nourriture, de la collecte de l'eau et de l'approvisionnement en combustibles pour le chauffage et la cuisine, ce qui est affecté à la fois par les **événements climatiques extrêmes** et par l'élimination ou la réduction des subventions alimentaires ou énergétiques en raison des niveaux d'endettement élevés. **Leur accès à des services de santé sexospécifiques est également de plus en plus compromis** à la fois par les impacts des événements climatiques extrêmes et par les réductions des services publics pour rembourser les dettes souveraines. Les catastrophes climatiques **aggravent également les soins et les travaux domestiques non rémunérés des femmes** dans leurs foyers et leurs communautés, **de la même manière que la dette**. De plus, les femmes sont confrontées à un **risque accru de violences basées sur le genre** pendant et après les catastrophes, tandis que l'assainissement budgétaire pour réduire les niveaux d'endettement affecte généralement les services publics pour les survivantes de violences basées sur le genre.

Le rôle décisif des femmes dans la prise de décision concernant les politiques climatiques et environnementales, ainsi que dans les politiques financières et de la dette, est essentiel. Pourtant, **les femmes sont encore sous-représentées** dans l'élaboration, la prise de décision et la mise en œuvre des politiques climatiques et économiques, en particulier les femmes autochtones et la communauté transgenre. Au-delà de l'impact **cumulatif sur les droits des femmes et la justice de genre**, la dette et les vulnérabilités climatiques ont également des impacts sur les **flux migratoires** et la protection des **droits humains**.

Impacts cumulés des crises climatiques et de la dette sur les droits des femmes et la justice de genre

	Impacts de l'urgence climatique	Impacts de la crise de la dette
Accès à la nourriture, à l'eau, au logement et à une source de revenus	Perte de récolte, pénurie de nourriture et augmentation des prix, pénurie d'eau, destruction de maisons et perte d'emplois et de salaires.	Coupes dans les investissements sociaux du gouvernement, coupes dans les subventions alimentaires, incapacité à financer la reconstruction des infrastructures après un événement climatique extrême.
Santé	Incidence plus élevée des risques sanitaires liés à la crise climatique, notamment la dénutrition et le paludisme	Coupes dans les services de santé et privatisation de ces services.
Violences envers les femmes	Risque plus élevé d'être placé dans des refuge dangereux et surpeuplés. Filles retirées de l'école et augmentation des mariages forcés.	Moins de ressources pour fournir un abri sûr après un événement climatique extrême. Coupes dans les services pour les victimes de violences basées sur le genre.
Travail de soins non rémunéré	Augmentation du travail domestique et de soins après une catastrophe climatique.	Augmentation du travail domestique et de soins alors que l'augmentation de la dette compromet les services publics

Source : Iolanda Fresnillo Sallan (2020) **Dette et climat : des urgences enchevêtrées faisant dérailler les droits des femmes et la justice de genre**, Gender & Development, 28:3, 499-513

7 Que peuvent faire les gouvernements et les institutions internationales pour faire face aux liens d'interdépendance entre la dette et les crises climatiques ?

Afin de non seulement traiter la dette et les urgences climatiques, mais également de poursuivre une reprise juste, féministe et durable de la crise sanitaire et socio-économique de la Covid-19, voici quelques recommandations :



- ▶ Il doit y avoir une reconnaissance de l'existence d'une **dette climatique** que les pays du Nord doivent aux pays du Sud, qui conduise à des **réparations**, notamment la réalisation des obligations de financement climatique et l'annulation de la dette, ainsi que la restauration écologique, l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, la fin de l'extractivisme et le passage à des modes de production, de distribution et de consommation décarbonés.
- ▶ Le **financement climatique devrait être non générateur de dette et sans conditions**. Cela signifie qu'il devrait être principalement fourni sous forme de dons. Les prêts hautement concessionnels ne devraient être utilisés que sous certaines conditions. Le financement climatique devrait également être public et déboursé pour des programmes et projets publics et redevables publiquement, plutôt que pour des initiatives privées à but lucratif ou des partenariats public-privé.
- ▶ La fourniture urgente de **financements climatiques nouveaux et supplémentaires** au-delà de **l'objectif non atteint de 100 milliards de dollars par an**, suffisants et adaptés aux besoins d'atténuation, d'adaptation et de pertes et dommages climatiques des peuples et des communautés des pays du Sud. La priorité accordée à l'atténuation dans le financement climatique doit être inversée, en répondant et en priorisant les besoins des communautés vulnérables au climat pour s'adapter et faire face à des pertes et des dommages toujours plus graves. La fourniture du financement climatique doit avoir un processus inclusif qui garantira que les contributions sont basées sur des parts équitables et permettra une allocation et un accès équitables, en particulier aux pays les plus vulnérables.
- ▶ Un mécanisme automatique de **suspension, d'annulation et de restructuration de la dette**, couvrant les prêteurs publics et privés, à la suite d'événements climatiques extrêmes, en plus d'un accès immédiat à des **ressources** non créatrices d'endettement **pour les pertes et dommages**.

- ▶ Les prêteurs et les IFI devraient prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre une **annulation ambitieuse et inconditionnelle des dettes insoutenables et illégitimes**, en particulier celles générées par le financement de projets de combustibles fossiles.
- ▶ En plus du financement climatique et de l'annulation de la dette, les gouvernements des pays du Nord devraient fournir suffisamment de ressources **supplémentaires non créatrices de dette** pour aider les pays en développement à **faire face aux crises sanitaire, sociale et économique**, en privilégiant **les dons plutôt que les prêts**. Tout nouveau prêt et emprunt doit être effectué conformément à des règles de prêt et d'emprunt responsables, notamment les clauses d'ouragan et d'autres clauses conditionnelles de l'État, de sorte que l'annulation de la dette soit automatiquement accordée en cas d'urgence climatique, sanitaire et autres.
- ▶ Les gouvernements et les organisations internationales devraient promouvoir un examen ouvert de l'approche de la **viabilité de la dette**, avec les orientations des Nations Unies et la participation de la société civile. Cela facilitera une évolution vers un concept de viabilité de la dette qui a à sa base les **vulnérabilités environnementales et climatiques**, ainsi que les **droits humains et d'autres considérations sociales, de genre et de développement**. La dette ne peut pas être considérée comme soutenable si son paiement empêche un pays d'avoir les moyens de mettre en œuvre des plans de résilience climatique.
- ▶ Les gouvernements et les organisations internationales devraient soutenir et œuvrer à la **réforme de l'architecture financière internationale** et à la création d'un **mécanisme de règlement de la dette souveraine multilatérale** permanent et indépendant, sous les auspices des Nations Unies, qui assure un règlement de la dette juste, transparent, global et rapide, compte tenu des vulnérabilités climatiques des pays, ainsi que des droits humains et des inégalités entre les genres.
- ▶ Les gouvernements et les organisations internationales devraient se concentrer sur des actions qui **s'attaquent aux causes profondes et aux responsabilités historiques de la dette actuelle et des urgences climatiques**. Le droit des peuples à participer et à contrôler la prise de décision et la mise en œuvre de politiques visant à assurer une transition juste et inclusive doivent être garantis. Il existe un certain nombre d'initiatives en cours de discussion, telles que les échanges de dette contre le climat et les solutions basées sur le marché comme les obligations vertes et les obligations de performance nature, qui sont peu susceptibles de générer des résultats équitables à cet égard, et pourraient en fait alourdir le fardeau de la dette des pays vulnérables au climat.



8 Comment puis-je m'impliquer ?

Il existe des espaces ouverts où les militants et la société civile peuvent participer. Cela inclut de s'impliquer dans la lutte contre la dette et la crise climatique simultanément, et de se tenir au courant des actualités et des actions concernant la dette et les problèmes liés au climat :

L'Action mondiale pour l'annulation de la dette et la justice climatique se déroulera entre septembre et novembre 2021. Vous pouvez rejoindre nos actions de campagne et participer aux préparatifs. Écrivez un message à icrotti@eurodad.org pour en savoir plus et à debtgwa@gmail.com pour être inclus dans la liste de diffusion. Tenez-vous informé de la campagne sur le site debtGWA et en suivant [@debtgwa](https://twitter.com/debtgwa) sur Twitter.

Pour en apprendre davantage et savoir expliquer l'interaction entre dette et climat dès le plus jeune âge, Erlassjahr.de a produit du **matériel pédagogique** sur le thème complexe de la dette souveraine et du changement climatique, destiné aux élèves de l'enseignement secondaire (16 à 19 ans). Les activités complètent la brochure « **Les crises de la dette affectent les personnes** ».

Si vous souhaitez en savoir plus sur les sujets de justice économique et de financement du développement, notamment la justice de la dette et le financement climatique, vous pouvez **vous abonner** à la newsletter bihebdomadaire d'Eurodad et recevoir les dernières analyses et recherches d'Eurodad, des membres d'Eurodad et de ses partenaires.

Vous pouvez également suivre les événements des OSC et des mouvements sociaux autour des nombreuses opportunités de plaider dans les mois à venir et où les gouvernements et les institutions internationales discuteront et décideront de la politique de la dette et du climat :

Date	Événement	Description
3 - 7 octobre	CNUCED XV	L'agence des Nations Unies qui s'occupe du commerce et du développement organise une conférence clé pour approuver son plan de travail tous les quatre ans. En 2021, elle tient sa 15e conférence , qui comprend un Forum de la société civile.
11 - 17 octobre	Réunions annuelles	Deux fois par an, le FMI et le GBM tiennent leurs réunions annuelles et de printemps et organisent une semaine de discussions et d'événements sur les problèmes économiques mondiaux. Les réunions annuelles sont le principal moment de prise de décision, avec le Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. Les OSC participent aux réunions de printemps et annuelles par le biais du Forum politique de la société civile (CSPF) , où elles peuvent organiser des événements parallèles. Les réunions annuelles de cette année mettront beaucoup l'accent sur la crise climatique. Il y aura également des discussions sur la façon d'augmenter le financement pour les pays en développement, l'allègement de la dette et la restructuration de la dette. Consultez les boîtes à outils Eurodad pour le plaider pour en savoir plus sur le FMI et la Banque mondiale .
19-20 octobre	Sommet Finance en commun	Le premier Sommet Finance en commun (FIC) a eu lieu en 2020 et a réuni 450 Banques publiques de développement (BPD). Le Sommet visait à aligner les activités des BPD sur les objectifs de l'Accord de Paris et à faire progresser les engagements en faveur de la fourniture de biens publics mondiaux, notamment les soins de santé universels. Selon l'analyse des OSC , le Sommet n'a pas réussi à apporter des actions concrètes dans des domaines clés qui apporteraient une contribution substantielle afin de « mieux avancer » en faveur des personnes et de la planète. Une deuxième édition du Sommet FIC est prévue en octobre.
30-31 octobre	Sommet du G20	Les pays du G20 tiennent plusieurs réunions tout au long de l'année, notamment des réunions des ministres des Finances ou des ministres du climat / de l'environnement. Fin octobre, les chefs d'État des pays du G20 se réuniront à Rome pour le Sommet des dirigeants du G20. En 2020, le G20 a pris l'initiative de proposer des réponses (très limitées) aux crises de la dette, notamment l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le Cadre commun pour le traitement de la dette . Le sommet de cette année peut être l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre, les impacts et les insuffisances de ces initiatives et d'appeler à une véritable annulation de la dette.
31 octobre – 12 novembre	CCNUCC : COP26	La COP26 est la prochaine conférence annuelle des Nations Unies sur le changement climatique. COP signifie Conférence des Parties , et le sommet réunira les pays qui ont signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La COP26, qui aura lieu à Glasgow, devrait être le moment (retardé d'un an en raison de la pandémie) où les pays mettront à jour leurs plans de réduction des émissions. Le financement climatique, notamment les pertes et dommages, et d'autres questions seront également discutés lors de la COP. Les OSC participent à la fois en tant qu'observateurs aux négociations et organisent des événements parallèles dans les espaces officiels de la COP, ainsi que de multiples actions autour de la COP.



Outre les opportunités de plaidoyer institutionnel ci-dessus, la société civile et les mouvements sociaux organisent de multiples actions autour de la dette et du climat. Certaines des dates à prendre en compte pour la mobilisation sont les suivantes :

15 octobre

JOURNÉE THOMAS SANKARA
Journées mondiales d'action pour l'annulation de la dette et la justice climatique

Le 15 octobre marque **l'assassinat de Thomas Sankara** en 1987, le président du Burkina Faso qui a appelé à la répudiation de la dette extérieure. C'est à peu près à cette date que le mouvement de la dette choisit d'organiser les Journées mondiales d'action pour l'annulation de la dette, qui se dérouleront cette année du 15 au 30 octobre et se concentreront également sur la dette et la justice climatique, entre autres questions de justice climatique.

22 octobre

GRÈVE MONDIALE POUR LE CLIMAT (FRIDAYS FOR FUTURE)

Les détails de cette deuxième grève mondiale de la dette n'ont pas encore été publiés. Dans le cadre des journées mondiales d'action pour l'annulation de la dette, les OSC appellent à une tempête sur les réseaux sociaux le 22 octobre sous le slogan « Pas de justice climatique sans justice de la dette ».

5-6 novembre

JOURNÉES MONDIALES D'ACTION

La **Coalition COP26** (qui rassemble les OSC britanniques) appelle à des journées d'action pendant la célébration de la COP26, à la fois à Glasgow et de manière décentralisée au Royaume-Uni et dans le monde.

7-9 novembre

SOMMET DES PEUPLES

Un rassemblement mondial pour la justice climatique qui réunira le mouvement climatique international pour un sommet alternatif inspirant de quatre jours en dehors de l'espace officiel de la COP à Glasgow et virtuellement.



9 Comment suivre la situation de la dette et du financement climatique dans le monde ?



Dette

Les statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale fournissent de nombreuses données sur la dette des pays en développement - ici vous avez accès à **toutes les données** et ici à des **données sélectionnées sur la dette** (vous pouvez également consulter la **mise à jour de la BM sur l'ISSD** - Consultez le **rapport alternatif d'Eurodad sur l'ISSD** pour contraster les informations officielles).

Le **suivi de la dette souveraine mondiale** d'Erlasjahr de 2021. 132 des 148 pays étudiés dans l'hémisphère sud sont gravement endettés. 21 pays sont actuellement en défaut partiel.

Portail de données sur la dette de Jubilee Debt Campaign. Il suit la situation de la dette d'un pays à travers six catégories, notamment la propre analyse des risques de l'organisation. Selon ce portail, 52 pays souffrent d'une crise de la dette en septembre 2021. Vous pouvez également consulter leur « **Guide pour comprendre et accéder aux informations sur la dette** ».

Latindadd a récemment publié un rapport sur la dette dans la région de l'Amérique latine « **Amérique latine : entre la dette et la pandémie. Pronostic réservé** ». Pour des mises à jour sur la dette en Afrique subsaharienne, vous pouvez consulter les **mises à jour sur la dette souveraine** du Réseau africain de justice pour la dette souveraine (AfSDJN). Eurodad a également récemment publié un rapport sur la « **Pandémie de la dette 2020** » et sur les « **Obligations de dette souveraine** » (vous pouvez télécharger un ensemble de données élaboré pour ce rapport).



Climat

Données et rapport de l'OCDE sur le financement climatique mobilisé par les pays développés (2013-18). Pour obtenir une vue alternative des données de l'OCDE, vous pouvez consulter le **rapport alternatif sur le financement climatique 2020** produit par Oxfam.

La Commission européenne produit également des rapports sur le **financement climatique international** européen. Pour une analyse critique, vous pouvez consulter le rapport « **Une analyse des rapports du financement climatique de l'Union européenne** » d'Act Alliance.

Nous recommandons également le rapport Eurodad « **Comment les leçons du financement du développement peuvent renforcer le financement climatique** » (2021)

Pour un ensemble de données plus complet, vous pouvez consulter les **évaluations biennales et l'aperçu du financement climatique** de la CCNUCC. En ce qui concerne les progrès généraux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, le **Cadre de transparence renforcé (ETF)** entrera en vigueur en 2024. Il exige des pays qu'ils rendent compte de manière transparente du soutien reçu et fourni. En attendant, les citoyens peuvent suivre les engagements de financement climatique de leur propre pays sur les rapports biennaux et le format tabulaire commun (CTF) soumis par l'annexe 1.

- **Adaptation au changement climatique** : fait référence aux « ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse à des stimuli climatiques réels ou attendus et à leurs effets ou impacts. Il fait référence à des changements dans les processus, les pratiques et les structures pour atténuer les dommages potentiels ou profiter des opportunités associées au changement climatique ». (**CCNUCC**, 2021)
 - **Atténuation du changement climatique** : implique « des interventions humaines pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par sources ou améliorer leur élimination de l'atmosphère par les « puits ». Un « puits » fait référence aux forêts, à la végétation ou aux sols qui peuvent réabsorber le CO₂ ». (**CCNUCC**, 2009)
 - **Pertes et dommages** : désigne les dommages « associés aux impacts du changement climatique, notamment les événements météorologiques extrêmes et les événements à évolution lente » (**UNFCCC**, 2021). Le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages est le principal instrument du processus de la CCNUCC qui le traite. Les **OSC appellent** à un rôle plus important des Pertes et dommages et du financement pour traiter les pertes et dommages lors de la COP26 de cette année, qui semble déterminée à l'ignorer en faveur de l'adaptation et de la résilience. Les impacts du changement climatique comprennent des événements à évolution lente et des événements météorologiques extrêmes, qui peuvent à la fois entraîner des pertes et des dommages.
 - **Événements climatiques extrêmes et aléas environnementaux** : désigne les aléas graves, devenus plus fréquents avec le changement climatique, d'une plus grande intensité et de plus en plus destructeurs, et qui ont un impact aussi bien sur les milieux naturels que sur les personnes. Il existe un consensus au sein de la communauté climatique pour ne pas utiliser le terme « **catastrophe naturelle** » car il exclut la responsabilité que les humains, en particulier dans les pays du Nord, et le système économique capitaliste, ont dans la création du changement climatique.
 - **Événements à évolution lente** : évoluent progressivement à partir de changements incrémentiels se produisant sur de nombreuses années ou à partir d'une fréquence ou d'une intensité accrues d'événements récurrents. Ils ont été introduits par l'Accord de Cancun (COP16), et **font référence aux risques et impacts associés** : l'augmentation des températures, la désertification, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des forêts, le recul glaciaire et ses impacts connexes, l'acidification des océans, l'élévation du niveau de la mer et la salinisation.
 - **Annulation de dette** : un accord entre le créancier et le débiteur pour annuler ou radier une partie ou la totalité de la dette due.
 - **Répudiation de dette** : acte unilatéral du pays débiteur de ne pas payer tout ou partie de la dette due à un ou plusieurs créanciers, au motif que cette dette est illégitime. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce récent petit guide publié par Eurodad sur les **dettes illégitimes et les audits de dettes**.
 - **Restructuration de la dette** : un accord entre un créancier et un débiteur pour modifier les conditions dans lesquelles une partie ou la totalité de la dette due doit être payée. Il peut inclure des radiations de dettes. Lorsque l'accord n'implique qu'un changement de conditions (c'est-à-dire réduction des taux d'intérêt et/ou augmentation de la période de remboursement), le processus est connu sous le nom de reprofilage de la dette.
 - **Échanges de dettes** : un accord entre le créancier, qui annule une quantité de dette qui lui est due, et le débiteur, qui s'engage à mobiliser l'équivalent du montant réduit en monnaie locale pour un investissement particulier ou à toute fin établie à des conditions convenues.
 - **Mécanisme de résolution de la dette** : un organe indépendant, permanent et multilatéral qui garantirait une approche systématique et opportune de la résolution ordonnée, juste, transparente et durable des crises de la dette souveraine, contraignante pour tous les créanciers et avec une approche centrée sur les droits humains. Ici, vous pouvez consulter les « **10 principes de la société civile pour la résolution de la dette souveraine** ».
-
- Vous pouvez également lire le glossaire que Fridays for Future a préparé pour la grève mondiale du climat du 24 septembre [ici](#).



eurodad
european network on
debt and development

Remerciements

L'ensemble du rapport a été rédigé par Ilaria Crotti et Iolanda Fresnillo (Eurodad) sur la base du rapport d'Eurodad "L'histoire de deux urgencies: l'interaction de la dette souveraine et des crises climatiques dans les pays du Sud." Des remerciements particuliers vont à Leia Achampong, Daniel Munevar et Jean Letitia Saldanha (Eurodad), Joana Bregolat (ODG) pour leurs critiques et leur contribution inestimable à l'élaboration de ce rapport.

Relecture et corrections : Julia Ravenscroft.

Toutes les opinions exprimées relèvent de la seule responsabilité d'Eurodad, et toutes les erreurs et omissions sont de la responsabilité des autrices.

Contact

Eurodad
Rue d'Edimbourg 18-26, 1050 Brussels, Belgium
+32 (0) 2 894 4640
assistant@eurodad.org

www.eurodad.org

facebook.com/Eurodad

twitter.com/eurodad

Ce document d'information a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, Open Society Foundations et de Bread for the World. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Eurodad et des auteurs de ce rapport et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions des bailleurs de fonds.



Brot
für die Welt

